

qui avait attesté de l'existence d'un tel système de ristournes.

Laissez-moi vous faire état d'un autre texte, celui-ci de Marcel Adam, du journal *La Presse*, et je cite: «Depuis leur accession au pouvoir, il cinq ans, les Conservateurs ne cessent de confirmer leurs déplorables carences au chapitre de la moralité publique et de l'éthique parlementaire.

Par la faiblesse de leur tonus moral, ils sont en train de se ranger parmi les partis gouvernementaux les plus corrompus, ayant affligé la politique fédérale à une époque que l'on croyait révolue depuis quelques décennies.

Aussi loin que remontent mes souvenirs comme observateur professionnel de la chose publique, soit une période d'une trentaine d'années, je ne crois pas avoir connu un régime ayant manifesté des signes aussi précoces de corruption et s'étant montrés aussi peu scrupuleux des règles déontologiques et parlementaires.» C'est ce que disait Marcel Adam le 27 mai 1989.

[Traduction]

J'aimerais maintenant vous parler d'un article de Don McGillivray, chroniqueur de *Southam News*, paru le 2 février 1990. Il y déclarait ce qui suit relativement à l'affaire de Brian Gallery. Vous vous souviendrez qu'il s'agissait d'un cas de conflit d'intérêts et que M. Brian Gallery a par la suite démissionné. M. McGillivray disait:

N'y aura-t-il pas de fin à la parade des ministres du Cabinet, de députés et de hauts fonctionnaires nommés qui profitent de leurs postes de confiance pour favoriser leurs intérêts privés?

Il poursuivait en disant:

Jusqu'à l'annonce jeudi à la Chambre des communes de la démission de M. Gallery comme directeur et vice-président du Canadien National, le premier ministre. . .

—et là, il a mentionné son nom—

. . .faisait comme toujours, il tentait de gagner du temps en essayant une contre-attaque politique, en ces termes: «Les libéraux ne demandent pas justice. Ils veulent un lynchage. Ils ne l'obtiendront pas à la Chambre des Communes.»

Le député de Roberval était ministre des Transports à cette date. M. McGillivray a ajouté:

Le ministre des Transports [. . .]s'est prêté à ce jeu en se montrant sceptique au sujet des lettres signées par M. Gallery et présentées à la Chambre des communes par les partis de l'opposition. Il a affirmé: «Le député dit qu'il a une lettre. Ils ont toujours une lettre.»

La personne en question a fini par démissionner. Il s'agissait d'un proche ami du premier ministre.

J'ai une autre histoire de ce genre à présenter. Celle-ci vient de la parution du 16 décembre 1989 du quotidien *The Gazette* de Montréal. On y présentait la photo de six conservateurs de premier plan. Puisque certains d'entre eux sont encore à la Chambre, je ne citerai pas leurs

noms. Je parlerai seulement de ceux qui ne sont plus parmi nous. L'article mentionne les personnes suivantes:

Édouard Desrosiers, ancien député conservateur de la circonscription d'Hochelaga—Maisonnette, fait face à huit chefs d'accusation, dont une accusation de corruption relative à un montant de 2 000 \$ qu'il aurait reçu, selon la Couronne, d'une entreprise qui faisait des affaires avec le gouvernement.

Et on ajoute encore:

Richard Grisé, député conservateur de Chambly, a été condamné en mai à une journée de prison, trois ans de liberté surveillée et à une amende de 20 000 \$.

M. Grisé a admis avoir touché un pot-de-vin dans le cadre d'une entente complexe qui a permis d'inscrire les employés d'une entreprise appartenant à un ami sur la liste de paye du gouvernement. Il a également reconnu avoir reçu des pots-de-vin d'entrepreneurs en construction.

Michel Côté a été limogé en tant que ministre des Approvisionnements et Services en 1988 parce qu'il a omis de déclarer un prêt de 256 000 \$ reçu d'un ami qui effectuait des travaux de construction pour le gouvernement.

Roch Lasalle a quitté le Cabinet en 1987, suite à des allégations de trafic d'influence.

André Bissonnette a été limogé en janvier 1987 en tant que ministre en second des Transports, suite à des allégations selon lesquelles il aurait été impliqué dans des tractations louches d'achat et de revente de terrains au Québec.

Suzanne Blais—Grenier, ministre d'État aux Transports, a démissionné en décembre 1985, à la demande de M. Mulroney, suite à des comptes rendus des médias selon lesquels elle aurait dépensé sans compter à l'étranger.

Sinclair Stevens a démissionné de son poste de ministre de l'Expansion industrielle régionale en mai 1986, suite à la publication de comptes rendus selon lesquels son épouse, Noreen, aurait obtenu pour les entreprises familiales un prêt de 2,6 millions de dollars de la société Magna International, un fabricant de pièces d'automobile qui avait reçu des subventions du ministère chapeauté par M. Stevens.

Une commission royale d'enquête a révélé que M. Stevens avait violé à 14 reprises les directives concernant les conflits d'intérêts pendant qu'il était membre du Cabinet.

Il tente de faire renverser cette décision. Et plus loin:

Robert Coates a démissionné de son poste de ministre de la Défense en février 1985.

Et la liste continue. L'article qui suit, en date du 25 février 1990, est signé par Geoffrey Stevens, correspondant du journal *The Gazette* pour les affaires nationales. Je cite:

Brian Gallery, un ami du premier ministre Mulroney, démissionne de son poste de vice-président du Canadien National suite à la publication d'articles selon lesquels il aurait tenté d'inciter le CN à continuer d'acheter de la publicité dans des publications lui appartenant.

Que se passe-t-il donc? Il s'écoule rarement plus d'une semaine sans qu'une personne de l'entourage de M. Mulroney, qu'il s'agisse d'un député, d'un ministre ou d'une personne nommée par faveur politique, ne fasse l'objet d'une enquête, ne soit accusée de quelque chose ou forcée de démissionner pour une raison ou une autre.

C'est ce qu'avait dit à l'époque M. Geoffrey Stevens.